



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6  
1 avril 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-neuvième réunion  
Montréal, 2-4 avril 2003

**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

## Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa dix-neuvième réunion à Montréal les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2003.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité - les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada (président), de la Hongrie, de la Jordanie, de l'île Maurice et du Salvador.
3. Ont également assisté à cette réunion des représentants des agences d'exécution, le Secrétariat de l'ozone et le Trésorier.
4. Un représentant de la France a aussi assisté à la réunion, à titre d'observateur.
5. Le président du Sous-comité, M. Philippe Chemouny (Canada), a ouvert la réunion lundi 31 mars 2003 à 10 h 00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

6. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/19/1 :
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Remarques préliminaires.
  3. Planification financière pour la période triennale 2003-2005.
  4. Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour l'année 2003.
  5. Plans d'activités pour l'année 2003 :
    - (a) Agences bilatérales ;
    - (b) PNUD ;
    - (c) PNUE ;
    - (d) ONUDI ;
    - (e) Banque mondiale.
  6. Surveillance et évaluation :

- (a) Étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes ;
  - (b) Résultats de l'analyse des procédures d'acquisition actuelles des agences d'exécution.
7. Procédures institutionnelles visant la surveillance et l'évaluation des institutions financières internationales pertinentes : rapport du consultant.
  8. L'élimination dans les projets annulés.
  9. Retards dans la mise en œuvre des projets.
  10. Projets achevés avec soldes.
  11. Questions diverses.
  12. Adoption du rapport du Sous-comité.
  13. Clôture de la réunion.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

7. Le président a souligné que, pour la première fois, le processus de planification des finances et des activités du Fonds serait guidé par un plan triennal d'élimination modèle, axé sur la conformité et indiquant avec une certaine précision le nombre de tonnes de chaque catégorie de SAO à éliminer par les pays visés à l'article 5 pour respecter tous les contrôles prévus par le Protocole de Montréal afin de parvenir à une réduction de 85% des CFC en 2007. Le Sous-comité avait l'importante responsabilité d'examiner les divers plans d'activités et le plan d'activités global du Fonds pour 2003 pour assurer la réalisation des réductions de SAO nécessaires et le président ferait le maximum pour faciliter son travail.

8. Le Chef du Secrétariat, en rappelant que cette première réunion du triennat devait traiter de la planification financière, a indiqué que les engagements futurs qui avaient reçu l'accord de principe du Comité exécutif lors de réunions précédentes, en plus des activités régulières, représentaient plus de 50% du budget de 573 millions \$US, adopté par la quatorzième Réunion des Parties. Par conséquent, la préparation du document sur la planification financière avait posé des défis considérables. En outre, la démarche de planification des activités avait changé, elle ne reposait plus sur les parts des agences d'exécution mais sur la satisfaction des besoins en vue de parvenir à la conformité. Le Sous-comité devrait aussi examiner deux questions de surveillance et d'évaluation : l'une résultant de la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2002 et d'une décision de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ; la seconde étant un rapport préparé par un consultant sur la surveillance et l'évaluation dans d'autres institutions financières internationales. Enfin, le Secrétariat a soumis plusieurs options à l'attention du Sous-comité au sujet de l'élimination par des projets annulés, les autres points portant sur les retards dans la mise en œuvre des projets et les soldes des projets sont des sujets régulièrement à l'ordre du jour.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2003-2005**

9. Le représentant du Secrétariat a présenté le document sur la planification financière pour la période triennale 2003-2005 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/7) qui fournit une évaluation de la disponibilité des ressources, après comptabilisation des engagements futurs approuvés, des propositions de budgets annuels basées sur les prévisions du plan triennal d'élimination, et soulève la question du calcul des contributions bilatérales.

10. Au sujet des contributions bilatérales durant le triennat, certains représentants ont estimé que la proposition du Secrétariat selon laquelle les contributions bilatérales devraient représenter 20% des ressources non-engagées, limitait les options de financement convenues par les Parties. Plusieurs représentants ont indiqué qu'il fallait offrir une allocation qui reflète le fait que le montant de la contribution des Parties dans les projets bilatéraux n'avait jamais dépassé 9% des contributions promises. Les représentants ont souligné également la nécessité de fournir aux agences d'exécution des ressources qui ne seraient pas utilisées par les contributions bilatérales, afin d'aider les Parties visées à l'article 5 à atteindre la conformité durant le triennat.

11. La nécessité d'engager tous les fonds pour le triennat d'ici la fin de 2005 oblige aussi à demander instamment aux Parties de verser les contributions promises.

12. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport sur la planification financière pour le triennat 2003-2005, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/7 ;
- b) D'adopter l'affectation des ressources comme suit: 224 millions \$US en 2003, 191 millions \$US en 2004 et 158 millions \$US en 2005 ;
- c) De demander instamment aux pays à économies en transition qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs contributions au Fonds multilatéral pour le triennat 2003-2005, afin d'assurer la conformité des pays visés à l'Article 5 aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal débutant en 2005 et 2007, et d'éviter les déficits découlant du non-paiement ou du paiement tardif des contributions promises durant la période de conformité des pays visés à l'Article 5 ;
- d) De demander instamment aussi aux Parties contributrices de faire leurs paiements pour l'année 2003 d'ici juin 2003, conformément au paragraphe 7 de la Décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin de permettre la mise en œuvre en temps opportun du plan triennal d'élimination ;
- e) De convenir que les ressources disponibles pour de nouveaux engagements, d'une valeur de 248 millions \$US, devraient être affectées selon les besoins de conformité des pays visés à l'Article 5 ;

- f) De convenir aussi que l'allocation pour les projets bilatéraux totaliserait 47,4 millions \$US durant le triennat 2003-2005 ;
- g) De demander aux Parties contributrices qui n'ont pas présenté de plan d'activités annuel pour 2003 ni/ou de plan d'activités triennal, de le faire avant la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- h) De demander aussi au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner lors de sa 20<sup>e</sup> réunion, l'allocation de toutes les ressources provenant de l'allocation bilatérale totale non anticipée que les Parties contributrices devront verser aux termes du plan d'activités bilatéral, déposé à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, pour tenir compte des exigences de conformité de toutes les Parties visées à l'article 5.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'ANNÉE 2003**

13. Le Sous-comité a examiné le plan d'activités global du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/8/Rev.1), présenté par le Secrétariat.

14. Après avoir examiné les activités prévues dans le plan d'activités et la mise en œuvre anticipée de certains projets, certains représentants ont indiqué qu'une partie des fonds du plan d'activités de 2003, destinés à des projets dont les coûts sont inférieurs aux montants budgétés, pourrait être reconduite pour les années suivantes du triennat. Dans la perspective de planification stratégique visant la conformité, il serait approprié de commencer à planifier l'utilisation de ces fonds pour aider des pays visés à l'article 5 qui souhaitent accélérer l'élimination ou en maintenir le rythme. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire de formuler des critères de priorité clairs pour guider la répartition des fonds reconduits.

15. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour l'année 2003, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/8/Rev.1 ;
- b) D'adopter des objectifs d'élimination de 22 936 tonnes PAO pour la consommation et de 10 663 tonnes PAO pour la production et un objectif de décaissement de 121 millions \$US pour les activités financées par le Fonds multilatéral en 2003 ;
- c) De demander au Secrétariat :
  - i) D'identifier les fonds qui ne sont pas requis dans l'année courante du plan d'activités en commençant par 2003, en vue de leur allocation éventuelle dans le prochain plan d'activités annuel afin de répondre aux besoins des agences pour aider les Parties visées à l'article 5 à respecter leurs objectifs de conformité ;

- ii) De soumettre aux Parties, à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, des critères pour le redéploiement des fonds identifiés vers des projets additionnels, élaborés pour répondre aux besoins additionnels de conformité des Parties visées à l'article 5 en vue de faciliter une élimination anticipée et/ou d'en maintenir le rythme.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANS D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2003**

### **a) Agences bilatérales**

16. Le Sous-comité a examiné le document contenant les plans d'activités des agences bilatérales pour l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/9, Corrs. 1 et 2), présenté par le Secrétariat.

17. Suite à l'exposé, un représentant a suggéré de demander aux agences bilatérales de retirer de leurs plans d'activités tous les projets qui n'étaient pas clairement admissibles au financement, selon les règles et lignes directrices du Fonds multilatéral ou qui ne correspondaient pas au plan d'élimination triennal. Un autre représentant a déclaré que certains projets des plans d'activités bilatéraux pouvaient sembler ne pas être directement reliés aux objectifs d'élimination de 2005 mais ils visaient les objectifs de 2007 et 2010 ou apportaient une contribution importante aux stratégies d'élimination complète. Il conviendrait donc d'examiner davantage les projets et de consulter les Parties avant de retirer ces projets des plans d'activités bilatéraux. La plupart des représentants ont néanmoins convenu qu'il demeurerait approprié de rappeler aux agences bilatérales de garder à l'esprit les règles et lignes directrices du Fonds multilatéral et du plan triennal d'élimination lors de l'élaboration de leurs plans d'activités.

18. A la suite de cet échange, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

Prendre note, avec satisfaction, des plans d'activités et des lettres de coopération bilatérale transmises par les pays suivants : Allemagne, Canada, France, Hongrie, Italie, Japon, République tchèque, Suède et le Royaume-Uni, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/9, Corrs .1 et .2.

### **b) PNUD**

19. La représentante du PNUD a présenté le plan d'activités du PNUD pour l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/10 et Corr.1).

20. A l'issue de son exposé, la représentante du PNUD a indiqué qu'elle apprécierait les conseils du Sous-comité sur deux questions de politique : à quel moment les projets du sous-secteur des inhalateurs à doseur devraient être envisagés dans les plans d'activités de l'agence; et quels seraient les critères à utiliser afin de vérifier et certifier la réduction de la consommation.

21. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note que les stratégies concernant les inhalateurs à doseur en Inde et au Nicaragua ainsi que les activités portant sur le bromure de méthyle au Zimbabwe seraient reportées au plan d'activités de 2004 ou de 2005, dans

l'attente d'une décision du Comité exécutif sur le financement des projets pour maintenir le rythme de l'élimination ou ou l'accélérer ;

- b) D'appuyer le plan d'activités du PNUD pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/10 et Corr. 1, tel que modifié ci-dessus, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan ni des montants de financement ;
- c) D'approuver un objectif de 223 projets d'investissement à achever en 2003 et un objectif de rapport coût-efficacité de 6,57 \$US/kg pour les approbations de 2003 ;
- d) D'approuver aussi les indicateurs d'efficacité du PNUD, présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/10 et Corr.1, tout en fixant un objectif d'élimination de 5 684 tonnes PAO en 2003 pour l'indicateur d'efficacité du projet d'investissement (Annexe I du présent rapport).

**c) PNUE**

22. Le représentant du PNUE a présenté le plan d'activités du PNUE pour l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1).

23. A l'issue de l'exposé, un représentant a attiré l'attention sur le fait que les projets du PNUE dans le secteur de l'entretien et de la formation des agents de douane en Inde ne constituaient que deux des divers projets dans ces secteurs en Inde, ce qui suscite des inquiétudes quant à la coordination. En outre, le plan d'élimination finale en République islamique d'Iran et le fait que 85% de l'élimination soit déjà réalisée au Sri Lanka rendent les projets du PNUE dans ces pays incohérents par rapport au plan.triennal d'élimination.

24. Au sujet des indicateurs d'efficacité, un représentant a indiqué qu'il serait intéressant de connaître l'évolution des indicateurs du PNUE d'une année à l'autre. Le représentant du Secrétariat a précisé que la mise en œuvre des plans d'activités de toutes les agences d'exécution, y compris le PNUE, faisait l'objet d'évaluations annuelles mais qu'il serait possible d'effectuer des évaluations cumulatives en remontant au début de l'exercice des plans d'activités. Un autre représentant a déclaré qu'il serait utile d'avoir des statistiques cumulatives pour toutes les agences d'exécution et pas seulement le PNUE.

25. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note que le PNUE acceptait de retirer les activités suivantes de son plan d'activités :
  - i) Élément d'assistance technique pour encourager la production locale de moisissure verte comme alternative au bromure de méthyle au Kenya ;
  - ii) Atelier régional de transfert technologique pour l'assemblage local d'équipements mobiles de R & R, adaptés aux besoins locaux, proposé et organisé par l'Uruguay ;

- iii) Atelier régional sur les alternatives au CTC, proposé et organisé par l'Uruguay :
- b) De prendre note également que le PNUE acceptait de reporter l'activité suivante dans son plan d'activités pour 2004 :
  - Renforcement des capacités pour permettre aux propriétaires/gestionnaires d'immeubles de prendre des décisions éclairées dans le remplacement des refroidisseurs en Uruguay, dans l'attente d'une décision de la Réunion des Parties sur les refroidisseurs ;
- c) D'appuyer le plan d'activités du PNUE pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1, tel que modifié ci-dessus, tout en prenant note que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni de leurs niveaux de financement, avec les modifications indiquées pour les activités suivantes :
  - i) Mise en œuvre de la formation des agents de douane et de politique en Inde, à condition qu'elle ne soit pas présentée comme un projet isolé mais en coordination avec d'autres agences bilatérales et d'exécution oeuvrant dans ce secteur ;
  - ii) Composante en matière de formation et de sensibilisation de la mise en œuvre de la stratégie dans le secteur de l'entretien des climatiseurs et de l'équipement de réfrigération en Inde, à condition qu'elle ne soit pas présentée comme un projet isolé mais en coordination avec d'autres agences bilatérales ou d'exécution oeuvrant dans ce secteur ;
  - iii) Mise en oeuvre de l'élément ne portant pas sur les investissements dans le Projet national d'aide à la conformité en République islamique d'Iran, dans l'attente du dépôt du plan d'élimination finale du pays ; et
  - iv) Report de la mise en œuvre de l'élément ne portant pas sur les investissements dans le Projet national d'aide à la conformité au Sri Lanka dans le plan d'activités 2004 ou 2005, dans l'attente d'une décision du Comité exécutif sur le financement des projets pour maintenir le rythme d'élimination ou l'accélérer ;
- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE, présentés dans le Tableau 1 des observations du Secrétariat qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1, et de fixer un objectif d'élimination de 17 tonnes PAO pour les projets ne portant pas sur les investissements (Annexe II du présent rapport) ;
- e) D'approuver également les indicateurs d'efficacité propres au PNUE, présentés dans le Tableau 2 des observations du Secrétariat qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1 (Annexe II du présent rapport).



**d) ONUDI**

26. Le représentant de l'ONUDI a présenté le plan d'activités de l'ONUDI pour l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/12).

27. A l'issue de l'exposé, un représentant a souligné que le projet de l'ONUDI de fermeture de la production de CFC au Mexique amènerait le pays au-delà de la réduction de 85% requise pour atteindre l'objectif de 2007. Toutefois, étant donné la grande valeur du projet qui contribuerait largement à la conformité générale du Mexique, le représentant a suggéré le maintien du projet dans le plan d'activités de l'ONUDI.

28. L'objectif de l'indicateur d'efficacité de l'ONUDI pour les émissions nettes associées aux retards dans la mise en œuvre a été discuté et fixé à 7 000 tonnes PAO.

29. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) D'appuyer le plan d'activités de l'ONUDI pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/12, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni des montants de financement proposés ;
- b) De demander à l'ONUDI d'adopter l'objectif de 7 000 tonnes pour l'indicateur d'efficacité concernant les émissions nettes associées aux retards dans la mise en œuvre ;
- c) D'approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI, présentés aux Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/12, tout en établissant un objectif d'élimination de 6 907 tonnes PAO pour les projets d'investissement en 2003 et un objectif d'élimination de 146 tonnes PAO pour les projets ne portant pas sur des investissements (Annexe III du présent rapport).

**e) Banque mondiale**

30. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le plan d'activités de la Banque mondiale pour l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/13 et Corr.1).

31. Après avoir discuté des activités prévues et de l'élimination des SAO durant la période 2003-2005, des projets qui risquent de ne pas répondre aux exigences du plan triennal d'élimination et des indicateurs d'efficacité, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note que les activités portant sur les inhalateurs à doseur en Argentine et sur les CFC en Indonésie et en Tunisie devront être reportées dans le plan d'activités de 2004 ou 2005, dans l'attente d'une décision du Comité sur le financement de projets pour maintenir le rythme d'élimination ou l'accélérer ;

- b) De prendre note également que le projet sur la consommation et la production de CTC en Inde serait déposé à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et que le montant du financement indiqué dans le plan d'activités pourrait alors être ajusté ;
- c) D'appuyer le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/13 et Corr.1, tel que modifié, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni des montants de financement proposés ;
- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale, présentés aux Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/13 et Corr.1, tout en fixant un objectif de 20 747 tonnes pour l'élimination des PAO en 2003 pour l'indicateur d'efficacité des projets d'investissement, étant entendu que le niveau approprié dépendrait de l'élimination de CTC approuvée pour l'Inde (Annexe IV du présent rapport);
- e) D'approuver également un objectif de 40 projets d'investissement à achever en 2003.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

32. Le Sous-comité a examiné les rapports suivants :

**a) Étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes**

33. L'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation a présenté le rapport de l'étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/14) qui contient les résultats d'une étude théorique et de quelques études sur les PGF de certains pays.

34. Après avoir discuté de la démarche de l'étude théorique approfondie, du concept des PGF et des facteurs déterminant leurs résultats, de l'évaluation comparative de l'efficacité des PGF en Jamaïque, à Ste-Lucie et au Guatemala, des observations faites et des problèmes identifiés, des enjeux et de la démarche des prochaines évaluations de PGF, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/14, notamment les enjeux d'évaluation et la démarche proposés pour de futures évaluations de PGF, étant entendu que l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation tiendrait compte également des observations et suggestions faites par les membres du Sous-comité durant la réunion.

**b) Résultats de l'analyse des procédures d'acquisition actuelles des agences d'exécution**

35. L'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation a présenté les résultats de l'analyse des procédures d'acquisition actuelles des agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/15), en rappelant que cette analyse avait été menée en réponse à la Décision 38/2(d) du Comité exécutif. Les agences d'exécution concernées (PNUD, ONUDI et la Banque mondiale) avaient expliqué les procédures de soumission et d'acquisition qu'elles

appliquent et les réponses fournies sur les procédures et la réglementation en vigueur dans les agences ont apaisé les inquiétudes soulevées par la Décision du Comité exécutif.

36. Après avoir examiné les résultats, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/15.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES VISANT LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES PERTINENTES : RAPPORT DU CONSULTANT**

37. M. Fuat Andic, consultant, a présenté le rapport sur les procédures institutionnelles visant la surveillance et l'évaluation (unités et personnes) dans d'autres institutions financières internationales pertinentes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/19/2), pour la préparation duquel il avait été recruté suite à la demande faite au Secrétariat par la 18<sup>e</sup> Réunion du Sous-comité.

38. Il a précisé qu'aux trois institutions mentionnées dans la requête du Sous-comité, il avait décidé d'ajouter le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, afin d'élargir sa base de comparaison. Il a attiré l'attention sur les différences essentielles entre la surveillance – qui est une fonction continue – et l'évaluation – qui est un exercice ponctuel. L'évaluation est très importante pour trois raisons, entre autres : assurer une plus grande imputabilité dans l'utilisation des ressources, fournir des bases plus claires pour la prise de décision et tirer les leçons pratiques des expériences passées afin de guider les actions et interventions futures. L'évaluation repose sur trois grands principes : l'indépendance, l'intégrité et l'impartialité. Son analyse a démontré que dans toutes les institutions les mandats d'évaluation étaient préparés à l'interne et discutés avec le personnel concerné. Les dirigeants des bureaux d'évaluation étaient nommés soit par le directeur général, avec ensuite ratification par le conseil de direction ou bien directement par le conseil. Les rapports constituaient des documents internes, présentés soit directement au conseil ou au directeur général, avec ou sans mention du nom du consultant. Il a constaté des variantes considérables dans le rôle du directeur général durant le processus d'évaluation.

39. D'après ses constatations, il est permis de tirer les conclusions suivantes : toutes les organisations étaient particulièrement sensibles à l'indépendance des évaluations; avec des variantes dans le mode de nomination, les procédures de rapport et le rôle du directeur général; l'objectif ultime de toutes les organisations étant de remplir son mandat le mieux possible; les évaluations avaient un caractère consultatif et la responsabilité finale appartenait toujours au conseil.

40. En répondant aux questions au cours de la discussion, M. Andic a précisé que les conclusions et recommandations devaient avoir une certaine cohérence sinon l'évaluation s'avérait inutile. Quant à savoir si l'évaluation devait être faite à l'interne ou par un consultant externe, il a indiqué que le responsable de l'évaluation ne pouvait être un expert dans tous les domaines et qu'il avait souvent besoin d'aide externe. La mission d'évaluation pouvait être dirigée par un consultant externe ou un responsable de l'évaluation membre de l'organisation et faire l'objet d'une collaboration.

41. Le Sous-comité a tenu une longue discussion sur le rôle du Chef du Secrétariat et de l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation en matière de surveillance et d'évaluation sans pouvoir parvenir à une conclusion définitive. Cependant, il a recommandé au Comité exécutif de prendre note du rapport du consultant et d'envisager clarifier le sujet, notamment les deux questions suivantes :

- a) L'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation pourrait-il disposer d'une certaine indépendance au sein du Secrétariat, dans le cadre des règlements applicables au personnel des Nations Unies?
- b) Qui détient la responsabilité finale de l'évaluation des rapports présentés au Comité exécutif et au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, notamment en ce qui concerne les recommandations techniques et/ou politiques?

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : L'ÉLIMINATION DANS LES PROJETS ANNULÉS**

42. Le Sous-comité a examiné le document sur l'élimination dans les projets annulés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/16), présenté par le Secrétariat.

43. Il s'en est suivi une discussion sur la comptabilisation des SAO éliminées par des projets annulés, des propositions de comptabilisation des SAO dans les projets annulés et des options permettant de comptabiliser l'élimination dans les projets annulés.

44. Au cours de la discussion, un représentant s'est interrogé sur la manière de fixer le montant de financement maximum susceptible d'être approuvé pour des projets annulés antérieurement et présentés à nouveau. La Décision 29/8 stipulait déjà que le montant ne pourrait dépasser le montant approuvé antérieurement mais certains représentants estimaient que le montant du financement ne devrait pas dépasser le solde de ce qui avait été approuvé antérieurement puisque certains projets se trouvaient annulés après le décaissement de sommes importantes.

45. A l'issue de la discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport sur l'élimination des SAO dans les projets annulés, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/16 ;
- b) D'adopter les deux options suivantes :
  - i) Si une entreprise a reçu l'équipement requis pour la conversion à une technologie sans SAO, la quantité totale de SAO visée pour élimination dans le projet approuvé devrait être comptabilisée dans l'élimination ;
  - ii) Si une entreprise a reçu certaines pièces d'équipement et que l'agence d'exécution concernée n'a pu les transférer à d'autres entreprises du pays ou de la région, le rapport coût-efficacité du projet approuvé devrait servir

au calcul d'une quantité de SAO à éliminer, proportionnelle au coût des pièces d'équipement et autres coûts associés, en divisant le montant des fonds décaissés à l'entreprise par la valeur du rapport coût-efficacité. Le montant obtenu devrait être comptabilisé dans l'élimination;

- c) De demander au Secrétariat de préparer pour la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, des conseils sur la manière de fixer les montants du financement en cas de nouvelles demandes d'assistance pour des projets annulés antérieurement.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

46. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/17), présenté par le Secrétariat.

47. Après avoir examiné le rapport de la Banque mondiale sur le projet parapluie de trichloroéthane en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91), les projets pour lesquels les agences et le Secrétariat sont en désaccord sur l'évaluation de certains progrès, les possibilités de redéploiement des équipements des projets annulés (CPR/REF/23/INV/222 et CPR/REF/26/INV/256), l'annulation possible du projet (GLO/SEV/21/TAS/130) et l'incidence des projets annulés et retardés sur la conformité et après avoir entendu un rapport de l'agence d'exécution impliquée sur chaque proposition d'annulation, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (PNUE/OzL.Pro/ExCom/39/17);
- b) De prendre note, avec satisfaction, des rapports transmis au Secrétariat sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, par la Belgique, la France, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution ;
- c) De prendre note aussi que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation de l'état des projets par le Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès ; feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant, y compris au sujet du projet de mousse Quimica Andina en Bolivie (BOL/FOA/38/INV/10) où aucun progrès n'a été enregistré;
- d) De décider d'annuler partiellement le projet parapluie de trichloroéthane en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91), mis en œuvre par la Banque mondiale, en raison de l'incapacité de sept des entreprises de participer au projet, tout en notant qu'aucuns fonds n'ont été décaissés pour ces entreprises et qu'aucune élimination de SAO n'a été réalisée;
- e) De demander au Secrétariat d'envoyer les lettres d'annulation éventuelle pour le projet d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37) et la composante de la société militaire dans le projet parapluie de mousse en Egypte (EGY/FOA/22/INV/64);

- f) D'annuler les projets suivants d'un commun accord et de demander à l'ONUDI d'étudier les possibilités de redéploiement des équipements provenant de ces projets annulés dans le plan sectoriel, d'ajuster les futurs programmes de travail à la lumière de ce redéploiement, dans le cadre de sa demande pour la seconde tranche du plan sectoriel :
- i) Conversion du CFC-12 à des technologies et des produits à base d'isobutane à l'usine de compresseurs de Hangli Refrigeration Ltd., à Hangzhou en Chine (CPR/REF/26/INV/256), mise en œuvre par l'ONUDI, en notant que 674 109 \$US des 861 000 \$US nets approuvés pour le projet, ont été décaissés jusqu'en 2002, sans élimination directe de la consommation des SAO puisqu'il s'agissait d'un projet de compresseurs ;
  - ii) Élimination des SAO dans l'usine de réfrigérateurs de Bole Electric Appliance Group en Chine (CPR/REF/23/INV/222), mise en œuvre par l'ONUDI, en notant que 1 145 659 \$US des 1 469 029 \$US nets approuvés, ont été décaissés jusqu'en 2002, avec l'élimination de 132 tonnes PAO ;
- g) D'annuler aussi d'un commun accord les projets suivants:
- i) Préparation de projet pour éliminer l'utilisation des SAO chez Pliva Pharmaceuticals en Croatie (CRO/ARS/36/PRP/16), mise en œuvre par l'Allemagne, en notant que les fonds approuvés pour ce projet (16 500 \$US, plus 2 145 \$US pour les frais d'appui) pourraient être compensés par les approbations futures de l'Allemagne ;
  - ii) Conversion du halon 1211 à la poudre extinctrice ABC et au dioxyde de carbone chez Real Value Appliances Ltd en Inde (IND/HAL/18/INV/60), mise en œuvre par la Banque mondiale, en notant qu'aucuns fonds n'ont été décaissés sur les 251 736 \$US approuvés pour le projet, avec l'élimination de 462 tonnes PAO dans la consommation de SAO de l'entreprise concernée;
  - iii) H.K. Foam. Élimination des CFC-11 par la reconversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple dans la République unie de Tanzanie (URT/FOA/26/INV/10), projet mis en œuvre par le PNUD, en notant que 7 957 \$US des 113 700 \$US approuvés ont été décaissés pour le projet au cours jusqu'en 2002 sans élimination de la consommation des SAO;
- h) De prendre note de l'achèvement de l'activité consistant à élaborer un Manuel sur l'utilisation pratique des instruments de politique (GLO/SEV/21/TAS/130) mise en œuvre par le PNUE ;

- i) De demander aux agences d'exécution de rembourser au Fonds multilatéral tous les soldes résiduels provenant de projets annulés ainsi que les fonds provenant de projets parapluie annulés.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

48. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes (UNEP/OzLPro/ExCom/39/18), présenté par le Secrétariat.

49. Les représentants ont discuté des soldes des projets achevés depuis plus de deux ans et examiner les mesures à prendre face à l'augmentation des soldes encore détenus par les agences d'exécution plus de deux ans après l'achèvement des projets. Certains représentants ont déclaré qu'étant donné la longueur des délais et l'importance des montants, il fallait envoyer un signal fort aux agences d'exécution qui n'ont pas encore remboursé les soldes de projets achevés depuis plus de deux ans.

50. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport sur les soldes de projets, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/18 ;
- b) De prendre note des montants restitués à la 39<sup>e</sup> Réunion, soit un total de 5 120 933 \$US, incluant les coûts d'appui, qui se répartit comme suit: 2 662 757 \$US du PNUD avec des coûts d'appui d'agence de 346 159 \$US, y compris le remboursement de fonds déjà restitués, par erreur, par le PNUD pour un projet; 708 297 \$US provenant de l'ONUDI avec des coûts d'appui d'agence de 91 324 \$US et 1 121 320 \$US de la Banque mondiale avec des coûts d'appui d'agence de 191 076 \$US, y compris le remboursement de fonds restitués par erreur par la Banque au titre d'un projet et le remboursement des frais d'intermédiaire financier sur des projets annulés ;
- c) De prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes totalisant 3 381 057 \$US, excluant les frais d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, répartis comme suit : PNUD (1 121 615 \$US plus frais d'appui); ONUDI (1 670 822 \$US plus frais d'appui); et la Banque mondiale (588 620 \$US plus frais d'appui), et ;
- d) De prier le président du Comité exécutif d'envoyer une lettre aux administrateurs principaux du PNUD et de l'ONUDI pour leur faire part de la grande préoccupation du Fonds multilatéral devant les montants importants que représentent les soldes non remboursés sur des projets achevés depuis plus de deux ans et leur demander la restitution immédiate de ces montants au Fonds multilatéral pour reprogrammation.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

51. Aucune question diverse n'a été discutée à ce point de l'ordre du jour.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

52. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/19/L.1.

**POINT 13: CLOTURE DE LA RÉUNION**

53. Le président a déclaré la réunion close à 15h50, le mardi 1er avril 2003.



**Annexe I****INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES DU PNUD POUR 2003**Tableau 1**Indicateurs de performance du projet d'investissement**

<b>ELEMENTS</b>	<b>Objectifs 2003</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Volume réel de SAO éliminés par les projets achevés (tonnes PAO)	5 684
Décaissement (\$US)	38 000 000
Pourcentage de rapports d'achèvement satisfaisant de projets	100%
Répartition des projets par pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	50
Communication dans les délais des rapports sur l'état d'avancement	Dans les délais
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement devant être achevés dans l'année du plan d'activités	223
Émissions nettes (réductions) de SAO résultant des retards dans la mise en œuvre (achèvement avant échéance) (tonnes PAO)	14 000
Valeur des projets soumis à approbation pour l'année 2003 (\$US)	51 580 000
PAO des projets devant être approuvés en 2003	8 796
Coût de la préparation de projet	2,4%
Rapport coût-efficacité des projets approuvés (\$US/PAO en kg)	6,57
Rapidité dans la livraison (premier décaissement)	12
Rapidité dans la livraison (achèvement)	30

Tableau 2**Indicateurs de performance du projet hors investissement**

<b>ELEMENTS</b>	<b>Objectifs 2003</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	10
Fonds décaissés (\$US)	2 000 000
Rapidité de la livraison (premier décaissement)	12
Rapidité de la livraison (achèvement)	30
Communication dans les délais du rapport sur l'état d'avancement	Dans les délais
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques adéquates et opportunes, lancées par les pays, en conséquence des activités hors investissement (nombre)	3
Réduction de la consommation de SAO en plus de celle obtenue par les projets d'investissement (tonnes PAO) /a	150

'/a' Correspond au renforcement institutionnel (hors-INV)



**Annexe II****INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES DU PNUE EN 2003**Tableau 2**Indicateurs d'efficacité ne portant pas sur des investissements**

<b>ELEMENTS</b>	<b>Objectifs 2003</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à terminer	60 % du total des projets approuvés
Fonds décaissés (\$US)	73% des fonds approuvés
Rapidité de la livraison (premier décaissement)	6 mois
Rapidité de la livraison (achèvement)	26 mois
Soumission du rapport d'étape en temps utile	Soumission en temps utile
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques adéquates et opportunes démarrées par les pays en raison d'activités ne portant pas sur des investissements (nombre)	17 pays vont établir ou modifier des politiques en 2003
Réduction de la consommation des SAO en plus de celle réalisée par les projets d'investissement (tonnes PAO)	17

Tableau 2**Indicateurs d'efficacité propres au PNUE ne portant pas sur des investissements**

<b>ELEMENTS</b>	<b>Objectifs 2003</b>
Nombre de lettres d'information	3
Nombre d'activités jointes/régionales auxquelles participent les membres du réseau	2 par région
Amélioration au cours des années précédentes du compte rendu des données et de la promulgation de la législation et des politiques en matière d'élimination des SAO dans les pays du réseau et dans les pays où il y a un renforcement des institutions.	80% de tous les pays des réseaux
Importance des activités de sensibilisation démarrées par les pays en raison des publications du PNUE	Qualitatifs, mais peuvent être exprimés en fonction du nombre de brochures et de produits de sensibilisation produits par les pays
Mesure selon laquelle l'expérience réalisée aux moyens des activités du PNUE est utilisée dans l'adoption et la mise au point des stratégies d'élimination des SAO par les pays faisant partie du Réseau.	Qualitatifs
Mesure selon laquelle les réseaux sont utilisés par les Agences et le Secrétariat pour avancer leurs travaux ou expliquer de nouvelles politiques	Qualitatifs



**Annexe III****INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES  
DE L'ONU EN 2003**Tableau 1**Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Objectifs pour 2003</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Quantité réelle de SAO éliminées dans le cadre de projets achevés (tonnes PAO)	6 907
Décaissement (\$US)	25 000 000
Réception de rapports d'achèvement de projets satisfaisants (pourcentage)	100 %
Répartition des projets parmi les pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	20
Remise du rapport périodique à la date prescrite	Remise à la date prescrite
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement à achever pendant l'année visée par le plan d'activités	60
Émissions nettes (réduction) PAO découlant des retards dans la mise en œuvre (achèvement hâtif) (tonnes PAO)	7 000
Valeur des projets à approuver en 2003 (\$US)*	40 000 000
PAO des projets à approuver en 2003	6 500 tonnes PAO, comprenant les engagements à terme
Coût de la préparation de projets	2,7 %
Rapport coût-efficacité des approbations (\$US/kg PAO)	7,0 0
Délai de prestation (premier décaissement)	9,5 mois
Délai de prestation (achèvement)	34 mois

\* coûts d'appui en sus

Tableau 2**Indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Objectifs de 2003</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	11
Fonds décaissés (\$US)	358 000
Délai de prestation (premier décaissement)	10 mois
Délai de prestation (achèvement)	32 mois
Remise du rapport périodique à la date prescrite	Remise à la date prescrite
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques pertinentes et opportunes mises en place par les pays dans la foulée des activités ne portant pas sur des investissements	Dans au moins un pays
Réduction de la consommation de SAO en sus de la réduction associée aux projets d'investissement	146



## Annexe IV

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES  
DE LA BANQUE MONDIALE EN 2003**

Tableau 1

**Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement**

POINTS	BANQUE MONDIALE
<b>Indicateurs pondérés</b>	
SAO réellement éliminées par les projets achevés (tonnes PAO)	20 747*
Décaissement (\$US)	58 000 000
Rapports d'achèvement de projet satisfaisant reçus (pourcentage)	100%
Répartition des projets par pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	17
Communication du rapport périodique dans les délais prescrits	Communication faite dans les délais prescrits
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement à réaliser pendant la période du plan d'activités	40
Émissions nettes (réductions) de PAO provenant des retards d'exécution (achèvement prématuré) (tonnes PAO)	27 850
Valeur des projets devant être approuvés en 2003 (\$US)**	93 600 000
PAO provenant de projets devant être approuvés en 2003	17 427
Coût de préparation des projets	0,6%
Rapport coûts/avantages provenant des approbations (\$US/PAO en kg)	Dans les limites de 5,06 \$US
Rapidité de livraison (premier décaissement)	26
Rapidité de livraison (achèvement)	41

\* Étant entendu que le montant approprié dépendra de l'élimination de CTC approuvée pour l'Inde

\*\* Coûts d'appui inclus.

Tableau 2

**Indicateurs d'efficacité de projets ne portant pas sur des investissements**

POINTS	Objectifs de l'année 2003
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	8
Fonds décaissés (\$US)*	1 270 000
Rapidité de livraison (premier décaissement)	20 mois
Rapidité de livraison (achèvement)	33
Communication du rapport périodique dans les délais prescrits	Communication faite dans les délais prescrits
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques appropriées et opportunes entreprises par les pays et découlant des activités ne portant pas sur les investissements (nombre)	Politiques spécifiques identifiées pour 1 pays
Réduction de la consommation en PAO dépassant celle effectuée dans le cadre des projets d'investissement (tonnes PAO)	370 tonnes PAO provenant des projets de récupération et de recyclage en cours

- comprend les frais d'agence

